

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD ACTIONS EURO

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0011710557 - ID

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions de pays de la zone euro

Objectif de gestion : Le FCP est un Fonds nourricier de l'action PD EUR de la Sicav Lazard Equity SRI (ci-après l'OPC Maître) dont l'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : EURO STOXX exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis, grâce à une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers, sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance. La performance du FCP pourra être inférieure à celle de l'OPC-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Politique d'investissement : Le Fonds nourricier est investi en totalité en actions PD EUR de l'OPC-Maître et à titre accessoire en liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPC-Maître : La Sicav sera investie et exposée à hauteur de 90% en actions de la zone euro.

Pour mener à bien sa politique d'investissement le gestionnaire a choisi un positionnement de type « best in class ». Ce choix consiste à sélectionner des entreprises qui présentent selon son analyse les meilleures mesures extra-financières relatives au sein de leur secteur, notamment en matière de gestion des ressources humaines et de respect de l'environnement, ainsi qu'un niveau de rentabilité économique élevé.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre analyse interne des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) ainsi que sur les services de notre partenaire ESG.

Le processus de sélection de valeurs se décompose en deux étapes distinctes, concomitantes et nécessaires :

A. Le filtre extra-financier. La Sicav est gérée conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français. La prise en compte de critères ESG influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération. Afin qu'une valeur soit admissible dans le portefeuille de la Sicav, elle doit respecter 3 conditions.

Pour les conditions 1 et 2, nous recourons à cinq grands domaines (environnementaux et sociaux) définis en partenariat avec notre partenaire ESG. La notation de notre partenaire ESG de chaque domaine est effectuée sur une échelle comportant cinq niveaux (de -, entreprises non concernées à ++, entreprises pionnières). Pour la condition 3, nous utilisons notre propre notation de la gouvernance d'entreprise. Cette notation est directement intégrée au processus général de sélection de valeur.

Condition 1 : avoir une note au moins égale à « = » en Ressources Humaines

La performance financière d'une entreprise peut être affectée par la négligence du capital humain. La qualité des conditions générales de travail, l'amélioration continue des relations sociales et la valorisation des emplois et des compétences sont les principaux points étudiés.

Condition 2 avoir une note moyenne pondérée au moins égale à « = »

Lazard Frères Gestion impose une pondération propre à chacun des cinq domaines de l'analyse extra-financière qu'elle a retenus, en fonction de leur importance :

- **Ressources humaines (40 %)** : Gestion du capital humain des entreprises : formation, sécurité, mesures de reclassement lors des plans de licenciements, politique de rémunérations.

- **Environnement (30 %)** : Gestion de l'impact des activités, produits ou services de l'entreprise sur l'environnement et le climat. Niveau d'information disponible pour ce critère.

- **Relations clients-fournisseurs (10 %)** : Gestion des fournisseurs, et identification du bon respect de certaines pratiques par ces derniers (interdiction du travail des enfants...).

- **Droits humains (10 %)** : Prévention des risques notamment de discrimination.

- **Engagement sociétal (10 %)** : Intégration de l'entreprise dans son environnement civil. Participation au développement en général et à celui de certaines activités en particulier, aide à

l'éducation dans une zone donnée par exemple.

Condition 3 : avoir une note gouvernance interne supérieure à 2 sur 5

L'entreprise doit être dotée d'une gouvernance qui permet, selon la société de gestion, de garantir un traitement juste des actionnaires minoritaires et prévenir les conflits d'intérêts.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus. Les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'un taux d'exclusion supérieur ou égal à 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement de l'OPC. Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées pour appliquer ce taux d'exclusion sont réalisées par une agence de notation externe.

Lors d'une dégradation de notation pour une valeur donnée, le gestionnaire est immédiatement informé de ce changement par l'agence de notation sélectionnée. Si les conditions extra-financières ainsi que le filtre financier (voir ci-dessous) sont toujours respectées, alors la valeur peut rester en portefeuille. Si tel n'est pas le cas, la valeur est retirée du portefeuille dans un délai de 20 jours ouvrés.

B. Le filtre financier. Le choix des valeurs repose sur une analyse financière qui met l'accent sur 3 éléments essentiels : la rentabilité, la croissance et l'évaluation.

- La rentabilité économique est la capacité d'une entreprise à créer de la valeur sur le long terme. Elle est mesurée par le retour sur capitaux employés (immobilisations corporelles et incorporelles, goodwill, besoin en fond de roulement).

- La croissance est la capacité d'une entreprise à faire croître ses capitaux employés tout en conservant un niveau de rentabilité au moins égal à ce qu'il a été historiquement.

- L'évaluation est une approche multicritères (multiples historiques, DCF, multiples comparables) : nous sommes très exigeants et disciplinés sur l'évaluation. Nous considérons que cela est indispensable pour que la performance économique se transforme en performance boursière.

La Sicav peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des OPCVM français ou étrangers et/ou des FIA français ou établis dans l'UE respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, et/ou des Fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, si ces Fonds investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Tous les OPC peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

La Sicav peut utiliser, dans la limite de 10% de l'actif net, des futures sur actions, indices actions et de change, des options sur actions, indices actions et de change et des swaps d'actions et de change, et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir le portefeuille au risque action et de change. La couverture est discrétionnaire.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Affectation des sommes distribuables : Distribution

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

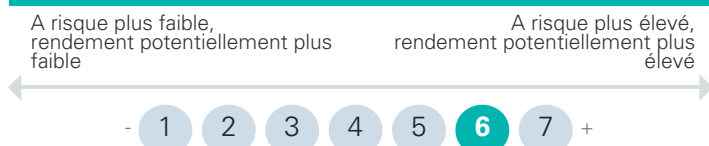
Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La performance de l'OPC nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPC-Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion et des éventuels frais de couverture. Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPC-Maître ainsi que les risques annexes sont exposées dans son prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	1,68% *
----------------	---------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

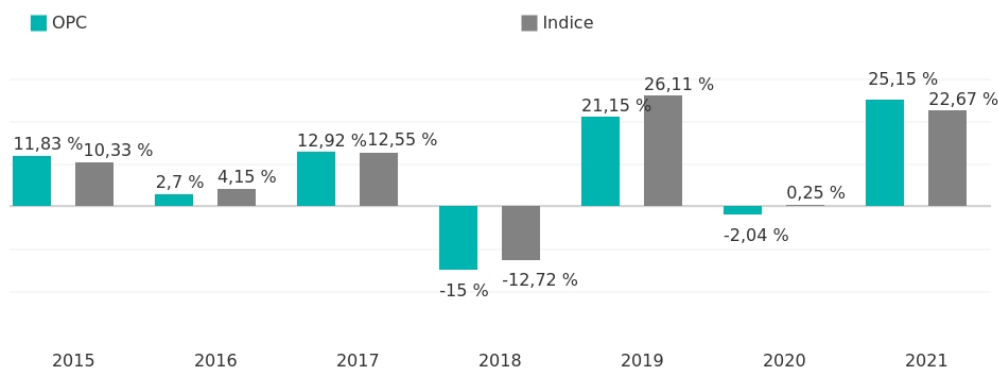
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 19/01/2006

Devise : EUR

Indicateur de référence : Eurostoxx

L'objectif de gestion et la politique d'investissement ont été modifiés à la date du 08/10/2021. Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC nourricier et l'OPC-Maitre : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **20/10/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.